

Critères d'éligibilité, conditions, et Tarifs applicables au service de location des Vélos à Assistance Electrique ASB

1. Public Cible et critères d'éligibilité :

	PUBLIC 1	PUBLIC 2	<i>Justificatifs demandés</i>
Nbe de VAE	13	7	
Public cible	Demandeurs d'emplois, signataires de contrats saisonniers, d'apprentissage, de conventions de stage avec besoin de mobilité important pour retourner sur le marché de l'emploi	Actifs utilisant un véhicule thermique pour les trajets domicile-travail	<i>Public 1: Attestation Pôle emploi, contrat de travail...</i> <i>Public 2 : Attestation sur l'honneur pour les déplacements domicile - travail</i>
Usage principal du vélo	Domicile -travail		
Durée de location proposée	1,3,6 ou 12 mois		NC
Modalités d'accès à la location	Se faire connaître à la Maison de Service au Public	Se faire connaître auprès du service aménagement d'ASB	<i>Remplir un bulletin d'inscription</i>
	Etre résident permanent ASB		<i>Justificatif de domicile</i>
	Avoir plus de 16 ans	Etre majeur	CNI
Tarifs	Tarifs réduits	Plein tarifs	

Vu pour être annexé à la délibération

n° 117 du 08/12/2021

du 08/12/2021

Fait à Muzillac, le 08/12/2021

Le Président,
 Bruno LE BORGNE

